



Numéro de l'acte	2021-28-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N°2021-28

POLE ADMINISTRATION GENERALE : URBANISME

CENTRE-VILLE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PHASE 1B - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil Régional a délibéré en faveur de la mise en œuvre du fonds d'intervention « Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires », mobilisable jusqu'à la fin de l'année 2021, destiné aux communes des Hauts de France.

Ce fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires est spécifique au contexte d'urgence du plan de relance et revêt un caractère exceptionnel.

Est notamment éligible tout nouveau projet d'équipements collectifs d'aménagements urbains qualitatifs ou de rénovation de patrimoine remarquable porté par une commune et entrant dans le champ des possibilités d'intervention de la Région au titre de ses compétences.

Dans le cadre de la requalification du centre-ville, est envisagé l'aménagement du Quai du Commerce sur le tronçon de la rue Marcel Delaplace à la Halle de Composition.

Le plan de financement est défini ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX	678 882,5 €	FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE	200 000 €
		DETR	94 657,2 €
		FONDS DE CONCOURS CAPSO	100 000 €
		FONDS PROPRES DE LA VILLE D'ARQUES	284 225,3 €
		EMPRUNT	0 €
MONTANT HT	678 882,5 €	MONTANT HT	678 882,5 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet,
- De valider le plan de financement tel que proposé,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la demande de subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 14 avril 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.